

Les problèmes de la traduction en milieu minoritaire : le cas du Manitoba

Louise Larivière

Numéro 4, 1994

Le français, langue maternelle, en milieu minoritaire (suite et fin), de quelques auteurs, les centres de recherche

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004481ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004481ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Larivière, L. (1994). Les problèmes de la traduction en milieu minoritaire : le cas du Manitoba. *Francophonies d'Amérique*, (4), 107–117.
<https://doi.org/10.7202/1004481ar>

LES PROBLÈMES DE LA TRADUCTION EN MILIEU MINORITAIRE: LE CAS DU MANITOBA

Louise Larivière
Université de Montréal

Le fait qu'il existe un lien nécessaire entre la langue et la communication nous permet-il de conclure que la langue est le lieu privilégié de la communication? Pas nécessairement; car, sous certains aspects, elle ne l'est pas. D'après Pergnier (1980, p. 282-284)¹, la multiplicité des langues, d'une part, et le fait qu'il n'y ait aucune langue qui ne soit totalement universelle, d'autre part, nuisent à la communication entre les personnes. Il s'ensuit que la langue, tout en voulant servir à la communication, paradoxalement, lui fait obstacle. C'est sur cette « non-communication » que se fonde alors « toute la problématique de la traduction » qui sert d'interface entre un message donné et deux (ou plusieurs) systèmes linguistiques. La traduction devient ainsi *l'instrument privilégié de la communication linguistique* parce qu'elle nous permet d'*accéder à de l'information* inaccessible autrement et d'*échanger* avec des gens de langue(s) et de culture(s) différentes.

En médiatisant ainsi la communication, la traduction se voit investie d'un certain rôle social défini par la sociolinguistique², science dont le but est d'étudier la langue comme moyen de communication entre les personnes et les communautés (Pergnier, 1977, p. 202)³. Ce rôle peut se manifester sous diverses formes selon le milieu dans lequel s'exerce la traduction et même acquérir de nouvelles dimensions. Qu'en est-il, justement, des rôles dévolus à la traduction en milieu minoritaire, en l'occurrence dans les provinces canadiennes où l'anglais, langue de départ, est la langue de la majorité et le français, langue d'arrivée, la langue de la minorité (non dominante, il va sans dire, ce qui exclut d'emblée le Québec)?

Cette question ne peut qu'en soulever d'autres (de « mauvaises langues » diront qu'elle « adresse d'autres *issues* »), par exemple: Quel est l'impact réel de la traduction sur la langue d'arrivée? Contribue-t-elle vraiment à sa qualité, à son évolution? Que nous révèle-t-elle de cette langue? Par ailleurs, quels écueils la traduction rencontre-t-elle? Quel degré de résistance lui oppose-t-on? Ce sont ces questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cet article en décrivant, d'abord, quels sont les rôles que la traduction est appelée à jouer, en précisant, ensuite, les raisons pour lesquelles l'absence de certains modèles linguistiques, au sein des communautés minoritaires francophones, accentue « le caractère éminemment sociolinguistique

de la traduction au Canada » (Juhel, 1984, p. 198) et en remettant, finalement, en question la pratique de la traduction à la lumière des effets qu'elle peut avoir sur ses adeptes et du maniement qu'en font ceux et celles qui ont à en assumer la tâche : les traducteurs et les traductrices.

Les rôles de la traduction en milieu minoritaire

Dans un pays comme le Canada où règne le bilinguisme institutionnel, la traduction, selon Juhel (1982, p. 60, et 1984, p. 199), se distingue par son caractère fonctionnel qui se subdivise en trois composantes : la fonction utilitaire (pour suppléer au manque de textes originaux écrits en français), la fonction politique et institutionnelle (pour suppléer au petit nombre de rédacteurs francophones chez les cadres supérieurs) ainsi que la fonction dissimilatrice (pour promouvoir l'usage et la qualité du français au sein de la population francophone). Cette triple fonction de la traduction est surtout envisagée, par l'auteur, d'un point de vue québécois et ne s'applique qu'en partie à la francophonie minoritaire hors Québec.

Le rôle de la traduction en milieu minoritaire, comme au Manitoba⁴, n'est pas tant de faire accéder les francophones à une information donnée puisque ces derniers ont accès à cette information en anglais, une langue qu'ils comprennent en général. D'ailleurs, il arrive que certains de ces francophones préfèrent lire le texte anglais plutôt que de recourir à sa traduction française qui leur fait problème car, souvent, ils ignorent le vocabulaire qui y est utilisé, ayant toujours été mis, par la force des choses, en contact avec l'anglais.

Ainsi la traduction n'a donc pas pour rôle premier d'assurer la communication, mais de garantir aux francophones le *droit* à une information dans leur langue. Ce droit, au Manitoba, découle d'une obligation constitutionnelle, tout comme au palier fédéral, à la suite de divers jugements rendus par la Cour suprême du Canada⁵. Elle découle aussi d'une certaine obligation « morale » depuis que le gouvernement conservateur a déposé, à la législature du Manitoba, le 6 novembre 1989, un énoncé de politique en matière de services en langue française (Manitoba [Province], 1989).

On ne pourrait, toutefois, aller jusqu'à dire que la traduction au Manitoba, tout comme au niveau fédéral, est un « outil de promotion » des langues officielles (Landry, 1989, p. 19). On peut affirmer, cependant, qu'en plus de son rôle politique et institutionnel, la traduction a un rôle sociolinguistique à jouer auprès des minorités francophones en intervenant dans leurs habitudes langagières pour maintenir ou instaurer un français hautement compromis. Son action ne s'exerce donc pas au niveau du message, mais à l'ensemble de toute la langue afin de « redonner au français une qualité et un caractère authentique essentiels à la survie de la francophonie nord-américaine » (Juhel, 1984, p. 198).

Plus concrètement, c'est un rôle didactique (pour ne pas dire missionnaire!) qui est dévolu aux traducteurs et aux traductrices dans l'exercice de

leurs fonctions. Ce rôle de francisation consiste non seulement à « convertir » les anglicismes et les structures fautives, mais aussi à implanter une terminologie française propre aux différents secteurs d'activité, donc à « créer un usage », afin d'apprendre aux francophones « à énoncer en français ce qu'ils n'ont jamais dit qu'en anglais » (Juhel, 1984, p. 200). Bref, il s'agit de rendre la langue plus française en la débarrassant « des interférences linguistiques qui sont le lot des minorités bilingues » (Juhel, 1984, p. 197).

L'absence de modèles

Pourquoi ce rôle didactique de suppléance que sont appelés à jouer, en milieu minoritaire, les traducteurs et les traductrices est-il à ce point nécessaire? Il l'est, surtout, à cause de l'absence d'un milieu de vie entièrement francophone avec lequel les gens seraient en contact quotidien, soit un milieu dans lequel toutes les activités humaines (travail, études, loisirs, sports, bénévolat) s'exerceraient en français et dans lequel l'environnement linguistique (affichage commercial, médias écrits et électroniques) aurait un caractère français de même que l'environnement social (institutions, commerces et entreprises de services de tout genre)⁶. Donc, à moins de s'isoler, les francophones doivent assumer presque tout leur vécu quotidien en anglais, se trouvant, de ce fait, privés de modèles linguistiques français nécessaires à l'apprentissage et au maintien de leur langue.

L'*environnement visuel* constitue l'un de ces modèles linguistiques importants pour l'apprentissage de la langue maternelle (Salerno, 1990), en particulier tout type d'affichage, commercial ou autre, intérieur ou extérieur. Ainsi, lorsqu'on a l'habitude de passer tous les jours devant un magasin qui affiche LIBRAIRIE, on n'est pas tenté, par la suite, d'identifier ce commerce par *bookstore*. Le mot LIBRAIRIE s'impose d'emblée. De même, lorsque, dans la vitrine d'une charcuterie, on vous annonce des PÂTÉS DE SANGLIER et des CRETONS, ou lorsqu'à la cafétéria de l'université, on tente d'allécher la clientèle en inscrivant au menu POULET RÔTI AVEC SAUCE AIGRE-DOUCE, on assimile inconsciemment ces termes, facilement réutilisables, par la suite, au moment opportun.

Toutefois, lorsque l'environnement visuel est uniquement en anglais, il est impossible d'acquérir et de conserver une terminologie française appropriée. Des « trous » s'installent alors dans le bagage linguistique des sujets parlants qui sont obligés, bien souvent, pour combler ces manques, de recourir à l'emprunt direct, c'est-à-dire d'utiliser le terme anglais avec lequel ils ont l'habitude d'être en contact et qui s'impose tout naturellement.

L'absence de modèles ou de supports langagiers se manifeste également dans les *médias* (Larivière, 1991). Par exemple, en milieu minoritaire, les médias écrits sont quasi inexistants. Bien souvent, comme au Manitoba, il n'y a ni journaux quotidiens ni magazines grand public francophones, mais uniquement des hebdomadaires. Les quotidiens, comme leur nom l'indique, sont pourtant des véhicules par excellence du vécu linguistique d'un

peuple, tant par ses manchettes, par ses reportages, par ses éditoriaux que par ses réclames publicitaires. Leur existence permettrait de maintenir le contact avec le français dans ce qu'il a de plus actualisé⁷.

Quant à la radio et à la télévision, elles ont aussi leur rôle à jouer dans le maintien du français. Encore faut-il que, d'une part, le français y soit impeccable et que, d'autre part, les francophones soient des adeptes de la radio et de la télévision françaises. Ce qui est loin d'être toujours le cas⁸. On rétorque que les médias électroniques radio-canadiens (Radio-Canada est, la plupart du temps, le seul diffuseur en milieu minoritaire) n'offrent pas suffisamment de contenu régional ou que les émissions que l'on y présente rendent compte de valeurs et de réalités québécoises auxquelles les autres francophones n'adhèrent pas⁹. Il est, en effet, frustrant d'entendre commenter un film qui passe au cinéma Berri à Montréal alors que l'on habite Maillardville (Colombie-Britannique), Saint-Paul (Alberta), Gravelbourg (Saskatchewan) ou Lorette (Manitoba) et que l'on n'a ni la possibilité d'aller voir ce film ni de le voir venir chez soi; ou encore de se voir offrir les aubaines des Galeries d'Anjou ou des Habits Dorion (commerces situés dans la région de Montréal), ou d'autres produits et services auxquels on ne peut avoir accès. En revanche, l'argument d'identification en faveur de la préférence pour les émissions américaines ne tient pas, croyons-nous. En effet, que peuvent avoir en commun, par exemple, les magnats du pétrole de l'émission *Dallas* et la population franco-manitobaine? Le manque d'intérêt pour les émissions québécoises tient donc à d'autres facteurs dont nous laissons l'analyse aux sociologues.

Par ailleurs, il arrive que les médias accusent des lacunes d'un autre ordre: le français écrit et parlé n'est pas toujours impeccable. Il est délicat, cependant, de reprocher aux journalistes francophones certains écarts linguistiques, car ces derniers ont à travailler dans des conditions difficiles: échéances très brèves à respecter, accès à du matériel presque uniquement de langue anglaise (par exemple, les dépêches en provenance des agences de presse, les bulletins de météo et les informations régionales en provenance des médias écrits et électroniques). Comme ces gens des médias ne sont pas nécessairement des traducteurs, qu'ils n'ont pas le temps ni la formation pour effectuer de longues recherches terminologiques et qu'ils n'ont pas, quoi qu'il en soit, les outils nécessaires pour le faire (comme le recours à des banques de données terminologiques), ils se débrouillent du mieux qu'ils peuvent et commettent parfois certains calques contre lesquels ne sont pas prémunis, d'ailleurs, les journalistes vivant en milieu majoritaire même si, eux, ont les outils nécessaires à leur disposition. Parmi ces calques, citons: «député d'arrière-banc» calqué sur *backbencher* alors qu'il faut dire «simple député»¹⁰; «paye/prime de séparation» calqué sur *separation leave* alors qu'il faut dire «indemnité de cessation d'emploi».

Si les calques ne sont pas toujours inévitables, les fautes de grammaire et les prononciations relâchées sont, par contre, inexcusables. Il importe alors,

pour les dirigeants des médias, de bien choisir leur personnel et d'exiger une grande compétence linguistique de la part de leurs journalistes et de leurs annonceurs. D'un autre point de vue, sans minimiser toutefois les lacunes qu'accusent les médias électroniques quant à leur contenu régional, le recours à des émissions venant, à l'occasion, du réseau de Radio-Canada, c'est-à-dire venant d'un milieu majoritairement francophone, ne peut être que bénéfique pour éviter que le français ne se régionalise et dégénère en un patois compréhensible des seuls gens du milieu. Comme le mentionnait Lysiane Gagnon, chroniqueuse au journal *La Presse*, lors du colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO, Winnipeg, octobre 1989), il est indispensable que tous les médias, écrits et électroniques, soient axés sur la norme de la majorité pour éviter justement la créolisation de la langue, ce qui aurait pour effet d'entraver la communication et de marginaliser encore davantage les minorités francophones.

C'est toutefois dans « le langage de tous les jours » que l'absence de modèles linguistiques se manifeste le plus. L'écrivaine et poète québécoise Anne Hébert (1960) n'a-t-elle pas déjà déploré le fait, au début des années 60, que : « Quand il est question de nommer la vie tout court [...] nous ne pouvons que balbutier », soulignant par là l'ignorance qui affligeait le Canada français quant au vocabulaire le plus élémentaire pour décrire les activités les plus quotidiennes et les plus banales. En milieu minoritaire, cette ignorance du vocabulaire courant se traduira largement par des emprunts directs : « les *diapers* en papier du bébé », « s'acheter un *poppy* pour le Jour du souvenir », « le plan *basic* (du câble) est décrit sur la *slip* » ; ou par des emprunts naturalisés : « être contre l'*abortion* » (prononcé à la française), « la maison a besoin d'être *insulée* » ; ou encore par les deux : « il va falloir *fighter* pour avoir des *signs* bilingues sur les *trucks* », « tu iras *checker* la *schedule* sur le *board* pour savoir si tu es *in* ou *out* samedi prochain ». L'emprunt n'est pas uniquement le lot des minorités francophones (les majorités empruntent également) ; ce qui les distingue, cependant, des groupes majoritaires, c'est qu'elles empruntent davantage, que leurs emprunts ne viennent pas suppléer un manque de termes en français mais *dédoubler* des termes qui existent déjà dans le vocabulaire courant, mais qui ne sont pas connus¹¹. Il est inutile alors d'insister sur l'ampleur que revêt le phénomène de l'emprunt quand il s'agit du vocabulaire spécialisé.

L'utilisation de certains *calques lexicaux*, *faux amis* et *calques structuraux* propres aux minorités témoignent, encore une fois, de l'absence de modèles français ou plutôt de la présence de faux modèles français qui se propagent à l'intérieur de la communauté sans que les sujets parlants aient conscience, bien souvent, qu'ils tiennent leur origine de l'anglais tant cette langue s'est infiltrée insidieusement, par osmose, au français. Signalons à titre d'exemples : « habiter dans une *suite* » (faux ami au sens d'« appartement ») ; « avoir l'as de *diamant* dans son jeu » (calque lexical de *diamond* au sens de « carreau » aux cartes) ; « *chien de soleil* » (calque de *sun dog* qui se rend, en

français, soit par « parhélie », terme savant, ou « œil-de-bouc », terme populaire attesté dans Bélisle [1986] et qui est connu au Manitoba). Parmi les calques structuraux, soulignons ceux qui sont liés à l'absence de préposition en français alors qu'il devrait y en avoir une: « Elle a enseigné ma fille durant un an » (au lieu de « a enseigné à »); « Elle joue le piano depuis 10 ans » (au lieu de « du piano »); « Elle a répondu la question » (au lieu de « à la question »), ou ceux qui sont liés à la présence d'une mauvaise préposition: « Vérifie *avec* la présidente » (au lieu de « auprès de »); « Je parle *avec* Denis au téléphone » (au lieu de « à »); « L'île a été nommée *après* Gabrielle Roy » (au lieu de « en l'honneur de » ou « en souvenir de »); « L'archevêché *en conjonction* avec Pluri-elles » (au lieu de « de concert avec »); « *Regarder à* ça avec le doyen » (au lieu de « vérifier ça auprès de »).

Face à tous ces manquements à la langue, attribuables à l'absence de modèles linguistiques en français dans les milieux minoritaires, la traduction a, dans une certaine mesure, un rôle de suppléance à jouer; mais la traduction n'est qu'un palliatif, lequel, par ailleurs, comporte également des lacunes marquantes.

Les écueils de la traduction

En effet, si la traduction constitue un moyen de suppléer à un manque de visibilité française, il n'en demeure pas moins que les artisans et les artisanes de ces traductions sont des gens du milieu qui peuvent, à l'occasion, souffrir de ces mêmes absences de modèles. Comme les traducteurs et les traductrices se doivent d'avoir une excellente connaissance du français, ils tomberont moins facilement dans le piège des emprunts directs ou naturalisés, mais ne seront pas nécessairement à l'abri des calques, des faux amis, ni des termes impropres couramment utilisés dans ce milieu: « faire partie *intégrale* de » au lieu de « partie *intégrante* de », « *stages* de développement » au lieu de « stades », « *présidente sortant* de charge au lieu de « présidente sortante », « un centre à la *disponibilité* des élèves » au lieu de « à la disposition de ».

Tous ces manquements dus à une méconnaissance de la langue maternelle, même s'ils sont faciles à dépister et à corriger, nuisent à l'intelligibilité des textes et entachent la qualité des traductions. Le problème majeur réside, néanmoins, dans la difficulté de s'exprimer de façon idiomatique avec des termes justes, ce qui oblige à recourir à des périphrases et à des redondances qui ne font qu'alourdir et allonger indûment le discours¹² et en obscurcir le sens: au lieu de parler de « rotation de la cheville » (en danse aérobique), on dira « tourner le pied en faisant un rond¹³ ». On n'utilisera pas, non plus, certains termes français qui sont d'usage courant dans la communauté francophone majoritaire du pays, c'est-à-dire le Québec, parce que ces termes ne font pas partie du quotidien (anglophone) des minorités; on recourra alors à un usage livresque, puisé dans une source documentaire quelconque qui, sans être faux, ne rend pas compte de la réalité d'ici: par exemple, nous avons relevé, dans un journal de quartier et dans des copies d'étudiants en

traduction, le terme « chiropraxie » (en usage en France et attesté dans les dictionnaires français) au lieu de « chiropratique » (terme en usage au Canada) pour traduire *chiropractic*.

Par ailleurs, nous sommes d'avis, avec Juhel (1984, p. 199), qu'une traduction non idiomatique ne témoigne pas nécessairement d'un manque de compétence de la part de son auteur, mais d'un souci de trop grande fidélité à l'original par peur, bien souvent, de ne pas rendre tout le message¹⁴. C'est aussi la peur et même la hantise du calque qui conduira à utiliser, en abondance, des locutions prépositives au lieu de la préposition simple (en particulier « sur »): « J'ai trouvé un livre AU SUJET DE (sur) la natation »; « l'avantage des Russes PAR RAPPORT AUX (sur les) Américains »; « nous n'avons rien dit POUR CE QUI EST DE (sur) cette question ». Toutefois, « comme le français des traductions sert de modèle rédactionnel et stylistique au public francophone, il est important que la traduction soit idiomatique, c'est-à-dire qu'elle utilise pleinement les ressources stylistiques et expressives de la langue d'arrivée » (Juhel, 1984, p. 200). Si elle ne le fait pas, elle s'en éloigne et, dans un contexte minoritaire, s'éloigner du français, c'est se rapprocher de l'anglais.

C'est précisément parce qu'elle affecte la langue d'arrivée, en l'occurrence le français pour ce qui nous occupe, que la traduction est loin d'être la meilleure solution pour garantir aux francophones l'exercice de leurs droits linguistiques. Au contraire, elle risque, selon Brisset (1985, p. 10), « d'ouvrir toutes grandes les portes de l'assimilation [...] d'autant plus [...] que la communauté qui parle la langue d'arrivée subit la domination socio-économique de celle qui s'exprime dans la langue de départ ».

En effet, en recourant continuellement à la traduction, il ne se développe pas de pensée originale dans la langue d'arrivée qui ne fait qu'exprimer, avec des mots français, des réalités qui ont été conçues dans la langue de départ, ce qui, à la longue, altère le français de façon à le rendre de plus en plus semblable à l'anglais: les notions anglaises de *no sugar/no salt added* que l'on retrouve sur l'emballage de certaines denrées alimentaires et que l'on a cru nécessaire de transposer en français (« sans sucre/sans sel ajouté ») même s'ils ne correspondent à aucune réalité dans cette langue (ce qu'on n'ajoute pas à une préparation n'a pas besoin d'être mentionné). *De traductions en traductions, la pensée française s'appauvrit et on finit par croire que le français n'est qu'une simple transposition de l'anglais comme si tout, en français, devait nécessairement nous venir de l'anglais et qu'il fallait, pour dénommer une réalité, obligatoirement traduire.*

C'est donc dans la nature même de la traduction que réside son plus grand danger puisqu'elle privilégie la langue de départ, dominante (l'anglais), au détriment de la langue d'arrivée, soumise (le français). De plus, elle donne bonne conscience aux gouvernements qui n'ont à franciser ni leurs cadres ni leurs institutions, ni à promouvoir l'utilisation du français. Par conséquent, la traduction risque de créer des ghettos qui tiendraient les

francophones, toujours selon Brisset (1985, p. 14), « perpétuellement à une distance respectable des centres de décision [...] et de servir de paravent aux pouvoirs publics qui se sentiront dispensés d'accorder l'essentiel, à savoir le droit à la communication directe et spontanée ».

En résumé, la traduction ne semble exister, au Manitoba, que pour permettre aux francophones d'exercer leur *droit à l'information* en français et pour veiller à la *qualité d'une langue* qui s'appauvrit de plus en plus, faute de modèles linguistiques suffisants. Mais en réalité, elle risque de n'être qu'un *facteur de plus d'aliénation et d'assimilation* en introduisant, en français, une façon de penser propre à une autre culture et de n'être qu'un *moyen détourné d'éloigner les francophones du pouvoir*. Pour éviter, toutefois, que ces considérations apparaissent par trop théoriques, il faudrait les voir confirmer, avec mesures à l'appui, par une vaste enquête sociolinguistique qui déterminerait l'impact réel de la traduction sur les habitudes langagières des minorités francophones.

BIBLIOGRAPHIE

BARIL, Paul, « Dominance linguistique et maintien de la langue chez la jeunesse franco-manitobaine », dans *Bulletin du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest*, n° 24 (octobre 1986), p. 14-29.

BÉLISLE, Louis-Alexandre, *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin, 1979, 1 196 p.

BLAY, Jacqueline, « Les Droits linguistiques au Manitoba: un accident ou une volonté politique », *Écriture et politique: actes du septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta*, 16-17 octobre 1987, sous la direction de Gratien Allaire, Gilles Cadrin et Paul Dubé, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, 1989, p. 185-201.

BRISSET, Annie, « Du droit à la traduction: le lieu problématique du français au Manitoba », *La Langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest: actes du quatrième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, Collège universitaire de Saint-Boniface*, 23-24 novembre 1984, textes établis par Annette Saint-Pierre et Liliane Rodriguez, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1985, p. 7-22.

DELISLE, Lucie M., « La traduction juridique au Manitoba: perspectives du gouvernement » [Exposé présenté à l'occasion du premier colloque manitobain sur la traduction et l'interprétation, Collège universitaire de Saint-Boniface, 10 mars 1989], dans *Télé-CLEF*, n° 2, 1989, p. 29 et 31.

DORÉ, Fernand, « La radio de pays », dans *Langue et société*, n° 22, printemps 1988, p. 22.

HÉBERT, Anne, « Quand il est question de nommer la vie tout court, nous ne pouvons que balbutier », dans *Le Devoir*, 22 octobre 1960.

JUHEL, Denis, *Bilinguisme et traduction au Canada: rôle sociolinguistique du traducteur*, Publication B-107, Québec, Centre de recherche sur le bilinguisme, 1982, 116 p.

JUHEL, Denis, « Traduction et qualité de la langue dans un pays bilingue: une analyse de la problématique sociolinguistique du Canada », dans *Multilingua*, n° 3-4, 1984, p. 197-201.

KOPESEC, Michael F., « Sociolinguistics and Translation », dans *Research Papers of the Texas SIL [Summer Institute of Linguistics] at Dallas*, No. 8, Winter 1979, p. 42-61.

LANDRY, Alain, « Le Secrétaire d'État et la traduction au Canada » [Extrait de l'allocation présentée lors du premier colloque manitobain sur la traduction et l'interprétation, Collège universitaire de Saint-Boniface, 10 mars 1989], dans *Télé-CLEF*, n° 2, 1989, p. 19.

LARIVIÈRE, Louise, « Premier Colloque manitobain sur la traduction et l'interprétation » [Compte rendu], dans *Télé-CLEF*, n° 2, 1989, p. 27-28.

LARIVIÈRE, Louise, « Une langue à la mesure du pays: l'influence des médias », dans *À la mesure du pays: actes du dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, Collège Saint-Thomas More, Université de la Saskatchewan*, 12-13 octobre 1990, sous la direction de Jean-Guy Quenneville, textes établis par Monique Genuist, Paul Genuist et Jacques Julien, Saskatoon, Unité de recherches pour les études canadiennes-françaises; Département de français,

Université de la Saskatchewan, 1991, p. 87-97.

MANITOBA (Province), « Énoncé de politique déposé à la législature du Manitoba le 6 novembre 1989/Statement of Policy Tabled in the Manitoba Legislature on November 6, 1989 », Winnipeg, Palais législatif, Secrétariat des services en langue française, 1989.

PERGNIER, Maurice, « Traduction et sociolinguistique », dans *Langages*, n° 28, 1972, p. 70-74.

PERGNIER, Maurice (1977). « Language-Meaning and Message-Meaning: Towards a Sociolinguistic Approach to Translation », dans Gerver, David et H. Wallace Sinaiko, *Language Interpretation and Communication*, New York, Londres, Plenum Press, 1977.

PERGNIER, Maurice, *Les Fondements sociolinguistiques de la traduction*, 2^e éd., Paris, Librairie Honoré Champion, 1980 (1^{er} éd. 1978), 491 p.

SABOURIN, Réal, « Réparer le passé en préparant l'avenir », dans *Langue et société*, n° 16, septembre 1985, p. 17-20.

SALERNO, Roberte, « Effets négatifs de l'environnement anglais sur la scolarité de l'enfant francophone minoritaire. Une solution? La maternelle d'immersion dans un bain d'écrit en français », *Langue et communication: actes du neuvième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, Collège universitaire de Saint-Boniface*, 12-14 octobre 1989, sous la direction d'André Fauchon, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1990, p. 225-238.

NOTES

1. «Dire que la langue est un instrument de communication est une banalité; cependant, les rapports entre la langue et la communication sont loin d'être clairs et méritent qu'on s'y arrête: de même que la langue, du point de vue de la représentation, n'est pas un simple reflet du réel, une "nomenclature", de même elle n'est pas un simple "support" de la communication [...] ne serait-ce que parce que — étant *structure* et non simple reflet de l'univers réel —, elle communique des concepts médiatisés à un premier niveau. La langue s'insère dans le circuit de la communication avec ses caractères propres, et la communication, en retour, la constitue comme outil de communication c'est-à-dire comme "code" [...]. Si nous envisageons le phénomène langue sous cet angle, le caractère qui devrait frapper l'esprit de la manière la plus immédiate n'est pas le fait que la langue serve à la communication, mais bien le fait qu'elle *empêche* la communication, qu'elle lui fasse obstacle. Cela est manifeste si l'on regarde la totalité de l'espèce humaine dans l'exercice de son langage: l'échange direct de messages à l'échelle universelle y est empêché par la multiplicité des idiomes [...]. Il n'est, par ailleurs, aucune langue [...] qui ne fasse obstacle à la communication entre un plus grand nombre d'hommes qu'il n'y en a entre lesquels elle s'établit. C'est cette "non-communication" qui fonde toute la problématique de la traduction. Dès lors qu'on traite du langage sous l'angle de la communication, on doit donc prendre en compte le pendant indissociable de celle-ci qui est la non-communication, donnée première du langage, qui permet

de dissocier [...] ce qui, dans le langage est social, de ce qui est universel. Du même coup, nous verrons apparaître que c'est le même caractère d'institution sociale de la langue qui, à la fois, la fonde comme instrument de communication et comme barrière à la communication.»

2. Selon Pergnier (1972, p. 74), «la science sociolinguistique se doit [...] d'observer et d'expliquer les contraintes qui pèsent sur le message dans l'activité traduisante, ainsi que les conséquences de cette activité sur le message, sur les langues de départ et d'arrivée, le bilinguisme, l'évolution des idées et des sociétés, et éventuellement [...] sur les traducteurs eux-mêmes.»

3. Kopesec (1979, p. 42-43) définit, par ailleurs, la sociolinguistique comme suit: «The discipline [...] sociolinguistics [...] is concerned with the users of a language and the way different factors relating to those users affect the form of their language. If we think of language as a communication event involving a situation and a speech activity, then sociolinguistics could be said to deal with the correlation between facets of the communication situation and speech varieties (ways or patterns of speaking within a language).»

4. Au Manitoba, la traduction officielle, c'est-à-dire celle qui émane des instances gouvernementales, relève de deux organismes distincts: la traduction de nature juridique est assumée par les Services juridiques du ministère du Procureur général et celle de nature générale par le Service de traduction rattaché au ministère de la Culture, du Patrimoine et des Loisirs.

5. À la suite d'une banale affaire de contravention (l'affaire Forest), la Cour suprême du Canada, le 13 décembre 1979, déclare inconstitutionnel *The Official Language Act* de 1890 et rétablit, le 9 juillet 1980, l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* qui garantit l'usage du français et de l'anglais dans les débats de la législature, dans les textes de lois et devant les tribunaux. Le 13 juin 1985, à la suite de l'affaire Bilodeau, elle rend obligatoire et rétroactive l'application de cet article. Ainsi, toutes les lois manitobaines (passées et présentes) de la codification permanente ainsi que les règlements et les procès-verbaux doivent être traduits (Larivière, 1989, p. 27, et Delisle, 1989, p. 29 et 31). On consultera également avec beaucoup de profit l'exposé plus détaillé de Jacqueline Blay (1989).

6. «Idéalement, une communauté qui se dit "francophone" au Manitoba devrait pouvoir fonctionner entièrement en français [...] devrait avoir une école française, selon les termes de la loi scolaire du Manitoba. Tous les services sociaux fournis par les autorités fédérales, provinciales et municipales devraient y être offerts en français [...] les institutions qui sont dirigées par la population locale (hôpitaux, foyers pour personnes âgées, conseils scolaires, conseils municipaux, centres récréatifs) [...] pouvoir fonctionner en français. Idéalement aussi, les institutions économiques de la localité (commerces, usines, etc.) fonctionneraient également en français. Tout cela se ferait sans nuire aux droits des anglophones ou des membres d'autres groupes ethniques» (Sabourin, 1985, p. 19).

7. En soulignant le rôle important qu'exercent les médias sur la langue, Brisset (1985, p. 17) va jusqu'à dire que «l'absence d'une presse quotidienne en français est sans aucun doute un des principaux facteurs d'assimilation des francophones de l'Ouest, [que] cette lacune est d'autant plus redoutable qu'elle se conjugue à une distribution inefficace, voire inexistante, de la presse francophone produite ailleurs, qu'il s'agisse de la presse quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle [et que, par conséquent,] dans notre société de communication, on ne saurait imaginer de moyen plus sûr pour rendre une langue inapte à nommer et à exprimer les réalités sociales, politiques ou économiques, en bref pour la réduire définitivement au silence.»

8. Dans une étude effectuée auprès de la jeunesse étudiante manitobaine, Baril (1986, p. 21-22) note que les jeunes, qui «sont le produit de leur milieu» et qui «sont fortement influencés par la publicité qui les entoure», ont une préférence marquée pour les médias de langue anglaise (radio, télévision et cinéma) parce que ces derniers satisfont leurs goûts qui s'apparentent davantage «aux produits de la culture américaine qu'aux

produits de la culture québécoise». Par ailleurs, ces mêmes jeunes lisent plus de journaux et de revues de langue anglaise parce que ces derniers, encore ici, sont plus conformes à leurs goûts et à leurs intérêts et reflètent davantage leur milieu.

9. Selon Doré (1988, p. 22), «manifestement, les francophones et les anglophones qui vivent en situation minoritaire, loin des centres populeux, sont dans trop de cas fort mal servis dans leur langue par les médias électroniques. Laissés pour compte par le secteur privé — rentabilité obligeant —, ces minorités ne s'estiment pas très choyées par Radio-Canada en ce qui a trait surtout à l'information régionale et locale; et cela malgré des efforts méritoires de la part de la Société.»

10. Le calque *député d'arrière-banc* n'est pas, à notre avis, un terme très heureux en ce qu'il évoque l'idée d'un député en punition au fond de la salle...

11. Ce type d'anglicismes s'apparente à ceux qui «chassent de l'usage des mots français authentiques» [Darbelnet, Jean, «La responsabilité du traducteur: quel est son objet?», dans *Informatio* XIII, 2-3 (avril-juin 1984), p. 20, cité par Brisset (1985)].

12. «Au nom de quel principe ce qui se conçoit bien en anglais devrait-il toujours s'énoncer longuement en français?» (Juhel, 1984, p. 1).

13. Juhel (1984, p. 199) attribue les lourdeurs et le manque de clarté des traductions utilitaires à une pensée de départ qui ne serait ni originale, ni particulièrement riche, ni nuancée et ajoute que «c'est bien de la maladresse, du manque d'idiotismes des textes traduits qu'il s'agit vraiment lorsqu'on se préoccupe de qualité de langue, car les *fautes de français* sont relativement faciles à repérer et à corriger, et n'entravent guère la compréhension immédiate».

14. «Le traducteur inexpérimenté ou qui n'a pas reçu la formation voulue craint de déroger à l'original et se laisse hypnotiser par lui. Il confond "dire la même chose" et "dire de la même façon". Croyant être fidèle au texte original, il oublie de l'être envers sa propre langue et perd totalement de vue le lecteur francophone, destinataire de sa version. Les traductions calquées sur l'anglais ont une incidence grave puisqu'elles dépossèdent peu à peu les locuteurs francophones des ressources de leur propre langue» (Brisset, 1985, p. 11).